

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas OCTAU, Le Maire.

Conseiller	Présent	Pouvoir	Absent		Présent	Pouvoir	Absent
Nicolas OCTAU - Le Président	X			Elise COURBE	X		
Bernadette VIVÈS	X			Manuel DEMAREST	X		
Denis LEGRAND	X			Denis DOUILLET	X		
Etienne LECLERC	X			Jean-François LECOURT	X		
Jérôme ALEXANDRE	X			Sébastien LOISEL	X		
Sylvie BLONDEL	X			Virginie MARECHAL	X		
Madiana BLOT	X			Laëtitia ZAJDOWICZ			X
Valérie COLIN	X			Secrétaire de séance : Madiana BLOT			

Le quorum ayant été constaté, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le compte-rendu du dernier conseil municipal transmis par mail. Aucune remarque, le compte rendu du 29 novembre 2022 est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point d'ordre du jour :

- Changement des menuiseries extérieures de l'école et de la cantine – délibération

Le conseil municipal accorde l'ajout de ce point.

#### **1) Modification du tableau des effectifs – délibération.**

Deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade dans le cadre de leur évolution de carrière. De plus, suite au départ à la retraite d'un agent technique, le tableau des effectifs doit être modifié. Il est proposé de supprimer deux postes d'adjoint technique (26,34/35<sup>ème</sup> et 35/35<sup>ème</sup>) pour être remplacés par deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (de même quotité horaire). Il est également proposé de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal (35/35<sup>ème</sup>).

Ces avancements portent sur les deux agents recrutés récemment (agent de cantine et agent technique).

L'agent technique n'a jamais pu bénéficier d'un avancement dans son ancienne collectivité malgré environ vingt ans d'expérience. Les deux agents réalisent du bon travail.

L'agent des salles polyvalentes a été remplacé par une personne contractuelle avec un contrat de trois mois. Elle réalise actuellement des heures supplémentaires car elle remplace une ATSEM en arrêt maladie. Ce qui lui permet de compléter son contrat à mi-temps dans les salles.

Il est important de laisser évoluer les agents dans leur carrière. Néanmoins, cette évolution par l'ancienneté ne leur permet pas d'obtenir un grade supérieur l'année suivante sauf si l'agent obtient un concours.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

FILIERE Cadre d'emploi Grade	Catégorie	Effectif	Durée /35ème	Rémunération
Filière ADMINISTRATIVE				Selon le classement de l'agent
Adjoint administratifs territoriaux				
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35/35è	
Adjoint administratif	C	1	20/35è	
Filière TECHNIQUE				
Adjoint techniques territoriaux				
Adjoint technique territorial	C	1	27/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	29,92/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	24/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	26,34/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35/35è	
Agent de maîtrise	C	1	35/35è	

Monsieur le Maire demande à nouveau au conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En conséquence de la création de poste, et des postes non modifiés, Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le TABLEAU DES EMPLOIS ci-dessus, à compter du 07/02/2023 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter la création d'emploi ainsi proposée,
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- D'accorder les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

## 2) Virement de crédit – exercice comptable 2022,

En fin d'année 2022, afin de pouvoir régler les dépenses au chapitre 66 correspondant aux intérêts d'emprunt, il a été effectué un virement de crédit d'un montant de 1.005,00 € depuis la ligne de dépenses imprévues au 022.

Monsieur le Maire se devant d'informer le conseil municipal.

## 3) Subvention au profit de l'école des Marronniers pour les voyages scolaires – délibération,

Chaque année l'école bénéficie d'une somme de 1.600€ afin de régler le transport des voyages scolaires. Pour plus de facilité, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'acter cette subvention et de la verser chaque année à l'école des Marronniers de Fresquiennes.

Jusqu'alors la subvention accordée était mise en œuvre en payant directement les transporteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement d'une subvention annuelle de 1.600€ à l'école des Marronniers.

Pour rappel, à titre exceptionnel, une subvention délibérée lors du conseil municipal précédant s'ajoute pour l'année 2023 à hauteur de 750€.

## 4) Demande de subvention pour la classe découverte à St Martin de Bréhal pour l'école des Marronniers – délibération,

L'école des Marronniers de Fresquiennes part en classe de mer pendant une durée de cinq jours à Saint Martin de Bréhal. Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal à l'effet de déposer un dossier de

subvention auprès du Conseil Départemental afin de diminuer le coût du voyage. Il s'agit d'une aide à hauteur de 2,30€ par enfant et par nuitée. 44 enfants partiront en voyage.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux accepte le dépôt d'une demande de subvention.

#### **5) Participation des familles de l'école à la classe découverte à Saint Martin de Bréhal – délibération**

La classe de mer à Saint Martin de Bréhal aura lieu du 27 mars au 31 mars 2023. Deux classes, correspondant à 44 enfants de l'école de Fresquiennes, partiront entre autres découvrir la voile en catamaran, le golf et l'île Chausey. Voici le détail des dépenses et participations financières :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant		Montant
Hébergement « Pep50 »	14.045,40 €	Coopérative scolaire	1.540,00 €
Transport	2.198,00 €	Association parents d'élèves	660,00 €
		Subvention du Département	506 €
		Participation commune « transport voyage scolaire »	1.135,00 €
		Participations familles	12.402,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>16.243,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16.243,40 €</b>

La participation de la commune correspond aux 750€ exceptionnellement accordés pour la classe de mer et à une partie de la participation au transport pour les voyages scolaires.

La participation des familles de 12.402,40€ sera donc divisé par 44 enfants, ce qui représente un coût par enfant de 281,87€. Il a été proposé aux familles de payer en 4 fois plus le solde. Certaines familles ont fait le choix de payer en une seule fois plus le solde en mai. Soit une échéance à hauteur de 60,00€ par mois pendant 4 mois puis le solde.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent le passage en comptabilité des sommes ci-dessus inscrites.

Mme VIVES précise que le CCAS pourra participer à hauteur de 30€ pour les habitants de Fresquiennes. Les classes de M. BAUDRIN (CP/CE1) et Mme FOUSSOUL (CE1/CE2) sont concernées. M. LOISEL regrette que les CE2 de chez Mme CADET ne partent pas non plus alors que l'an dernier ils ne sont déjà pas partis en classe de neige. La problématique est en partie à cause du transport (il n'existe pas de bus assez grand pour emmener les deux classes ainsi que tous les CE2). Les enfants partent par classe et non par niveau. La classe de Mme CADET partira à la ferme aux ânes à Beaubec la Rosière, 2 jours et 1 nuit.

Monsieur OCTAU souligne les efforts réalisés par Monsieur Le Directeur de l'école ainsi que par l'association de parents d'élèves qui permet d'apporter un dynamisme et un soutien financier dans les projets réalisés par l'école.

#### **6) Travaux de voiries par l'Inter Caux Vexin – programme 2023 – délibération,**

Pour rappel, la communauté de communes Inter Caux Vexin, communauté à laquelle Fresquiennes appartient, ayant la compétence « voiries », il est proposé chaque année un état des lieux de la voirie communale et le cas échéant des travaux selon les problématiques rencontrées. Le financement de la commune s'élève ensuite à 25% du montant des dépenses hors taxes.

Le programme de l'année 2022 a pris beaucoup de retard, il est donc proposé au conseil municipal de valider à nouveau le projet de réfection du Chemin des Cambres pour 2.660,00€ en dépenses de fonctionnement et les travaux d'investissement Chemin du Bourg Joly pour 8.220,00€.

Afin de compléter ces travaux, il est proposé l'installation d'un avaloir dans le but d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales, toujours Chemin du Bourg Joly à hauteur de 2.540,00€ HT.

Manuel DEMAREST précise que des maisons sont régulièrement inondées lors de fortes pluies. Monsieur Le Maire va informer la société « INGETEC » en charge du schéma de gestion des inondations.

Monsieur le Maire interroge les conseillers sur l'état des routes de la commune. Monsieur DEMAREST précise que les caniveaux situés Chemin de Tous Vents sont encore en train de se desceller. Monsieur le Maire a eu l'information à propos du Chemin du Bagot.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent ces dépenses à inscrire au budget 2023.

**7) Travaux d'éclairage public par le SDE76 – projet 2023 – délibération,**

Le SDE76 propose son aide aux communes souhaitant réaliser des travaux d'éclairage public ou d'enfouissement des réseaux.

Cette année la commune souhaite réaliser le passage en LED Hameau Le Bagot pour 11 lanternes. Le coût total représente 13.746,00€ TTC. Le SDE76 participe à hauteur de 8.441,00€ TTC et la commune à hauteur de 5.305,00€ TTC.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent :

- La réalisation de ces travaux,
- D'inscrire les crédits au budget 2023 pour un montant de 5.305,00€ TTC,
- De demander au SDE76 de programmer les travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Monsieur le Maire aimerait ajouter deux lampes qui ont été oubliées rue du Centre (à hauteur de la boulangerie et Sente du Bourg).

Les élus sont sollicités pour qu'un retour soit apporté sur les lampadaires qui resteraient allumer dans la nuit. Il est également rappelé que l'extinction peut se faire jusqu'à 30 minutes de décalage entre les rues ou hameaux.

Doivent être transmis avant le 30 mars, les projets envisagés pour l'année 2024. Monsieur LEGRAND invite les élus à donner leur avis à ce sujet. Le passage en leds des hameaux suivants :

- Manoir Bosquet,
- Hameau des Cambres et Chemin du Plix,
- Route du Houlme,
- Hameau de la Bénardière,
- Hameau de Tous Vents.

Un deuxième projet avait été envisagé pour l'éclairage du stade de foot néanmoins le devis bien trop élevé a été écarté (64.621,25€ à charge de la commune, 96.996,00€ au total).

**8) Maîtrise d'œuvre de la construction du préau de l'école – délibération,**

Le préau de l'école ayant été démolit pour permettre la construction de la nouvelle garderie, la construction d'un nouveau préau est envisagée dès la fin des travaux de la garderie. Pour ce faire, un maître d'œuvre a été sollicité et retenu, à savoir l'Agence Buray pour un coût de 8,50% sur la base de 145.000€ HT de travaux, soit 12.325,00 € HT. Le Maître d'œuvre va donc réaliser le permis de construire (les personnes morales doivent déposer un permis par l'intermédiaire d'un architecte) et le dossier de marché public pour la construction puisque le coût des travaux dépasse les 100.000€ HT et interviendra pour le suivi du marché public et des travaux.

Après échange, l'ensemble du conseil municipal accorde l'intervention du Maître d'œuvre « Architecte Agence Buray ».

**9) Construction du préau de l'école – délibération,**

Le visuel du préau est présenté aux élus. Le toit est en ardoise pour garder une unité avec la nouvelle garderie. Il sera d'une superficie de 120 m<sup>2</sup> (1m<sup>2</sup> par enfant environ) contre 100 m<sup>2</sup> pour le précédent.

Monsieur le Maire rappelle que des subventions peuvent être sollicitées dans le cadre de la construction du préau de l'école. Afin de compléter le dossier de subventions, les services de la Préfecture souhaite une délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.

L'Etat demande à ce que les dossiers soient suffisamment avancés pour attribuer les subventions.

Grâce à l'estimation du Maître d'œuvre, le plan de financement se présente de la manière suivante :

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%
Maître d'œuvre	12.325,00	<b>Aides publiques :</b> - DETR et DSIL - Département 76	89.000,00 53.400,00	50 30
Travaux	145.000,00			
Contrôles et CSPS	5.075,00			
Assurance DO	4.350,00			
Actualisation	7.250,00			
Frais d'appel d'offre	1.000,00			
Mobilier	3.000,00			
<b>Sous total</b>	<b>178.000,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>142.400,00</b>	<b>80</b>
		<b>Autofinancement :</b> Fonds propres	35.600,00	20
<b>TOTAUX</b>	<b>178.000,00</b>		<b>178.000,00</b>	<b>100</b>

Après échange, l'ensemble du conseil municipal accepte :

- Le plan de financement de la construction du préau,
- L'inscription des crédits à l'exercice 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la procédure de marché public.

Le choix des entreprises interviendra lors d'un prochain conseil municipal après la mise en ligne du marché public.

#### **10) Réfection de la toiture de la boulangerie – délibération.**

Le dossier de subvention de la toiture de la boulangerie auprès de la Préfecture n'a pas abouti en 2022. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler cette demande auprès des services de l'Etat. Le devis a donc été actualisé et s'élève désormais à 47.267,00 € HT. Les services du Département ont accordé en 2022 une subvention de 14.180,10 €.

Monsieur le Maire propose donc le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%			
Pose et fournitures	47.267,00	<b>Aides publiques :</b> - Etat - Département (subvention accordée)	23.633,50 14.180,10	50 30			
<b>Sous total</b>	<b>47.267,00</b>				<b>Sous total</b>	<b>37.813,60</b>	<b>80</b>
					<b>Autofinancement :</b> Fonds propres	9.453,40	20
<b>TOTAUX</b>	<b>47.267,00</b>		<b>47.267,00</b>	<b>100</b>			

Lorsque la Préfecture aura confirmé la complétude du dossier et accordé le commencement du projet, les travaux pourront débuter. En effet, il devient urgent d'agir car il continue d'y avoir des fuites.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent :

- D'inscrire la dépense au budget 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes demandes de subventions,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise « Couverture Zinguerie Claude Maréchal » afin d'entreprendre les travaux (dès l'accord de débiter des financeurs).

### 11) Acquisition d'un camion benne – délibération,

Le camion benne de la commune vieillit et manque régulièrement de tomber en panne. De plus, plusieurs réparations sont à effectuer pour valider la contre-visite du contrôle technique. Monsieur le Maire et les Adjointes proposent de procéder à son remplacement. Un camion « sans nez » pour accéder dans le cimetière avec un petit coffre pour ranger les outils est nécessaire.

Ce projet est en partie subventionnable par le Département de la Seine-Maritime à hauteur de 30%. Des devis ont été effectués et un camion correspondant aux attentes a été choisi.

L'entreprise retenue est « Normandy Diesel » pour un montant de 39.990,00€ HT.

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%
Acquisition	39.990,00	<b>Aides publiques :</b> - Département (subvention accordée)	11.997,00	30
<b>Sous total</b>	<b>39.990,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>11.997,00</b>	<b>30</b>
		<b>Autofinancement :</b> Fonds propres	27.993,00	70
<b>TOTAUX</b>	<b>39.990,00</b>		<b>39.990,00</b>	<b>100</b>

Après échange, le conseil municipal accepte :

- D'inscrire la dépense au budget 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis auprès de l'entreprise « Normandy Diesel ».

### 12) Changement des menuiseries extérieures de l'école et de la cantine – délibération

Le seuil des marchés publics est repoussé à nouveau à 100.000€ HT. Les élus souhaitent donc profiter de cette possibilité pour accélérer les travaux de rénovation.

L'actualisation de devis ainsi que la réalisation de devis complémentaires sont en cours. En effet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le changement des fenêtres de l'école et de la cantine afin de réaliser des économies d'énergies. Les fenêtres actuelles sont trop vétustes et parfois ont beaucoup de difficultés à être fermées.

Le Département et la Préfecture vont être sollicités pour des subventions.

Il est envisagé d'uniformiser pour la couleur avec celle de la garderie et de projeter un changement pour du gris anthracite.

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%
Fourniture et pose	99.774,31	<b>Aides publiques :</b> - Département - DETR - DSIL - Fonds vert	24.943,58 19.954,86 19.954,86 14.966,15	25 20 20 15
<b>Sous total</b>	<b>99.774,31</b>	<b>Sous total</b>	<b>79.819,45</b>	<b>80</b>
		<b>Autofinancement :</b> Fonds propres	19.954,86	20
<b>TOTAUX</b>	<b>99.774,31</b>		<b>99.774,31</b>	<b>100</b>

Après échange, le conseil municipal accepte :

- D'inscrire la dépense au budget 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions.

### 13) Questions diverses

- Les conseillers sont invités vendredi 10 février 2023 à 18h00 à célébrer le départ en retraite de deux agents communaux : Martial MOTTE, agent d'entretien des bâtiments communaux et Christine LEROY, agent en charge des salles polyvalentes.
- Monsieur le Maire salue l'arrivée de Alexandre HINFRAY, remplaçant de Martial MOTTE, et l'arrivée de Vanessa GRARD, remplaçante de Christine LEROY.
- Monsieur et Madame Michel ALEXANDRE invitent l'ensemble du conseil municipal à célébrer leurs noces de diamant (60 ans), le 18 mars 2023 à 15h30 à l'église de Fresquiennes.
- L'atelier municipal a été fracturé et tout l'outillage thermique a été volé. Un dépôt de plainte a été réalisé, accompagné de quelques factures avec numéros de série du matériel. Les frais ne sont pas encore chiffrés mais les dégradations sont relativement importantes. Une alarme et un spot seront installés.
- Monsieur le Maire informe les conseillers sur l'avancement de la garderie. La dalle sera coulée demain. L'achèvement du gros œuvre est prévu pour mi-mars.
- La compétence élimination des déchets appartenant à la communauté de communes, l'Inter Caux Vexin propose l'ajout d'une colonne de collecte de déchets en verre sur la commune. Le but est d'inciter les habitants à recycler et de limiter leur déplacement par cette installation à un point différent sur la commune. Monsieur le Maire propose de l'ajouter à côté des deux autres avec un ramassage toujours aussi fréquent. Un nouveau point paraît difficile car cela génère des nuisances (bruit, déchets, circulation...).
- Monsieur LECOURT demande si une sortie au théâtre est prévue. Le bulletin municipal paraîtra dans la semaine et y figurera. La sortie organisée par le Comité des Fêtes est prévue le 1<sup>er</sup> avril 2023.
- Les associations ont été sollicitées pour faire paraître des annonces sur le panneau lumineux.
- La barrière de l'école va être changée demain car elle a été endommagée par le prestataire de repas de cantine.
- Monsieur DEMAREST propose qu'un petit tracteur soit acheté aux agents techniques car le petit tracteur tondeuse qui sert à faire les chemins va vite vieillir et risque de s'abîmer. Monsieur DEMAREST pense qu'il n'est pas fait pour ça. Il faudra poser la question aux agents et la dépense pourra être évoquée dans le budget de l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h20.

Nicolas OCTAU Le Président		Madiana BLOT Secrétaire de séance	
-------------------------------	--	--------------------------------------	--